



**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service du cabinet  
Bureau de la communication interministérielle**

Versailles, le 07 juillet 2023

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### **Sécurisation du rassemblement organisé sur la commune de Mantes-la-Jolie le samedi 8 juillet 2023**

#### **Recours à la captation, à l'enregistrement et la transmission d'images au moyen de caméras installées sur des drones**

Une marche organisée par SOS Racisme en soutien à la famille de Nahel, se tiendra sur la commune de Mantes-la-Jolie le samedi 8 juillet 2023 entre 14h et 17h.

Compte tenu des troubles à l'ordre public survenus sur la commune de Mantes-la-Jolie au cours de l'épisode de violences urbaines de la semaine précédente, provoquant des dégradations dont l'incendie de la mairie annexe du quartier du Val-fourré, le préfet des Yvelines a décidé de renforcer la sécurisation du parcours de cette manifestation en autorisant la direction départementale de la sécurité publique des Yvelines à recourir à la captation, à l'enregistrement et la transmission d'images au moyen de deux caméras installées sur deux drones.

Cette autorisation est encadrée par les articles L. 242-1 à L. 242-5 du code de la sécurité intérieure qui prévoient notamment que les drones ne peuvent survoler qu'un périmètre géographique strictement nécessaire à la sécurisation de ce rassemblement, entre 14h et 17h le samedi 8 juillet 2023.

Dans ce périmètre, les drones ne peuvent ni procéder à la captation du son, ni comporter de traitements automatisés de reconnaissance faciale. En outre, ils ne sont pas non plus autorisés à recueillir les images de l'intérieur des domiciles ni celles de leurs entrées.

L'arrêté préfectoral est consultable sur le site Internet de la préfecture des Yvelines.